



Credit relais est ce obligatoire?

Par **ddr**, le **26/09/2009** à **18:57**

Bonjour,

Est on obligé de prendre un credit relais lorsque l'on revend une maison pour acheter un appartement moins cher.

Peut on verser un acompte (30% du prix) au notaire à la signature de l'appartement et donner le reste lorsque la maison sera vendue.

Merci de votre réponse. Cordialement,

Par **fif64**, le **05/10/2009** à **16:40**

Lors de la signature de l'acte authentique, si il est prévu un paiement comptant, vous devez tout payer. Pour une raison simple : lors de la vente de votre maison, vous n'aimeriez pas que l'acquéreur vous dise "je suis propriétaire mais je vous paye dans 6 mois..."

Donc soit vous vous arrangez avec votre vendeur pour que le prix soit payé une partie comptant l'autre partie à terme, mais si il refuse, vous n'avez d'autre choix qu'un crédit relais.